

Les BONS réflexes...

...à tous les risques



...au risque Inondation



...au risque TMD



...au risque Séisme



Les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- **Prendre des photos** des objets et zones inondés.
- **Ne rien jeter avant** le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisques habitation dès que vous en avez eu connaissance. Adresser votre déclaration **par lettre recommandée avec accusé de réception**.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.

En cas de crise

Un PC crise est ouvert
en Mairie de Bompas :

Tél. : 04 68 63 26 08

**Si vous êtes témoin d'une situation
de détresse, alertez les pompiers :**

**Tél. : 18 (poste fixe)
112 (portable)**

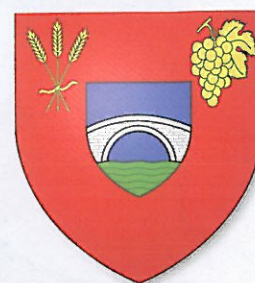
Autres numéros de secours :
Police 17 - SAMU 15

Les LIENS INTERNET UTILES

- Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
- Carte de vigilances crues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- Site de la Préfecture des Pyrénées Orientales : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/>
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- Assurance : le CDIA / Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance : www.cdia.fr

Un document élaboré en septembre 2012 avec la collaboration de [predict-services](http://www.predict-services.com) et [BRL ingénierie](http://www.brl-engineering.com)

GUIDE D'INFORMATION et de PRÉVENTION



Le mot du Maire

La prévention, notre priorité

Depuis plusieurs années, la commune de Bompas s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées par les crues de La Têt, de la Basse et des ruissellements urbains mais aussi à une éventuelle rupture du barrage de Vinça. Il est également soumis aux séismes et à un risque d'accident lié au Transport de Matières Dangereuses.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survenait sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Laurence AUSINA
Maire de Bompas

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS à BOMPAS

Les **RISQUES** identifiés sur la commune

NATUREL

Le Risque Inondation

La Têt prend sa source au pied du massif du Carlit et son bassin versant a une superficie d'environ 1380 km² au niveau de la commune. A Bompas, le lit de la Têt a été endigué suite à la crue historique du 19 octobre 1940. La digue est interrompue au niveau du passage de la RD.617 qui franchit le cours d'eau par une voie submersible. Des barrières métalliques, gérées par le service route du Conseil Général, ferment l'accès au passage à gué.

La crue exceptionnelle du 19 octobre 1940 a généré l'inondation de la totalité de la commune par débordement du cours d'eau. Les hauteurs d'eau les plus importantes ont été signalées le long du lit de La Basse (>1,5m). Toutefois une grande partie de la commune reste concernée par une inondation avec des hauteurs d'eau inférieures à 50 cm.

La commune peut également être touchée par les débordements de la Basse (Agouille de l'Auque), particulièrement dans le secteur de l'école Pasteur et du Parc des sports. Les ruissellements urbains peuvent entraîner quelques désagréments en cas de fortes pluies sur le territoire communal (voiries submergées).



Le pont Joffre à Perpignan,
octobre 1940.
Source : Mairie

TECHNOLOGIQUE

Le Risque Rupture de Barrage

La commune de Bompas peut être touchée par une éventuelle rupture du barrage de Vinça. L'onde de rupture du barrage arriverait sur le territoire communal environ 3h après la rupture. Le zonage de cette onde liée à la rupture potentielle du barrage s'assimilerait à une crue exceptionnelle de la Têt du type 1940.

TECHNOLOGIQUE

Le Risque Transport de Matières Dangereuses

Le transport de matières dangereuses (TMD) s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voie routière, voie ferrée, voie souterraine. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité.

La commune de Bompas est exposée aux risques T.M.D par voie souterraine avec un gazoduc qui traverse la partie Est la commune. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.



Source : Ministère de l'Industrie

NATUREL

Le Risque Sismique

La commune de Bompas est classée à risque sismique, en catégorie 3 dans le zonage sismique de la France. Cela signifie que le risque est jugé modéré. La totalité du territoire communal est concerné et toutes les constructions peuvent potentiellement subir des dommages selon l'intensité et la magnitude du séisme. Le dernier séisme significatif dans la région est celui de Saint Paul de Fenouillet le 18 février 1996 (magnitude de 6,3 sur l'échelle de Richter).



Le RISQUE INONDATION

Plan 1 Inondation

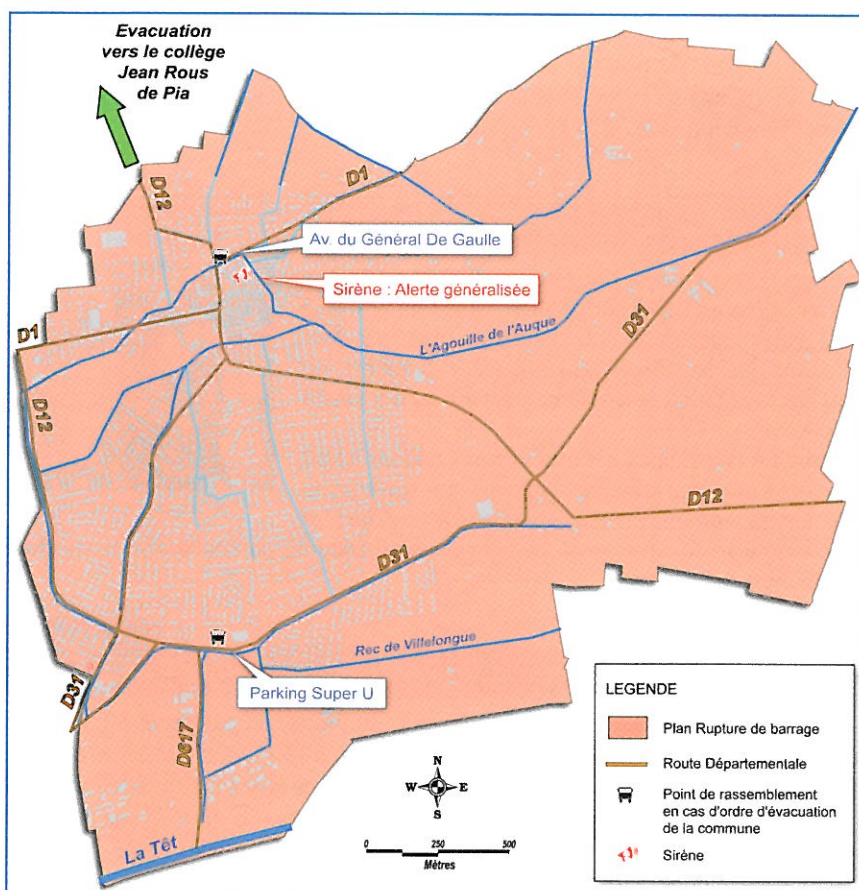
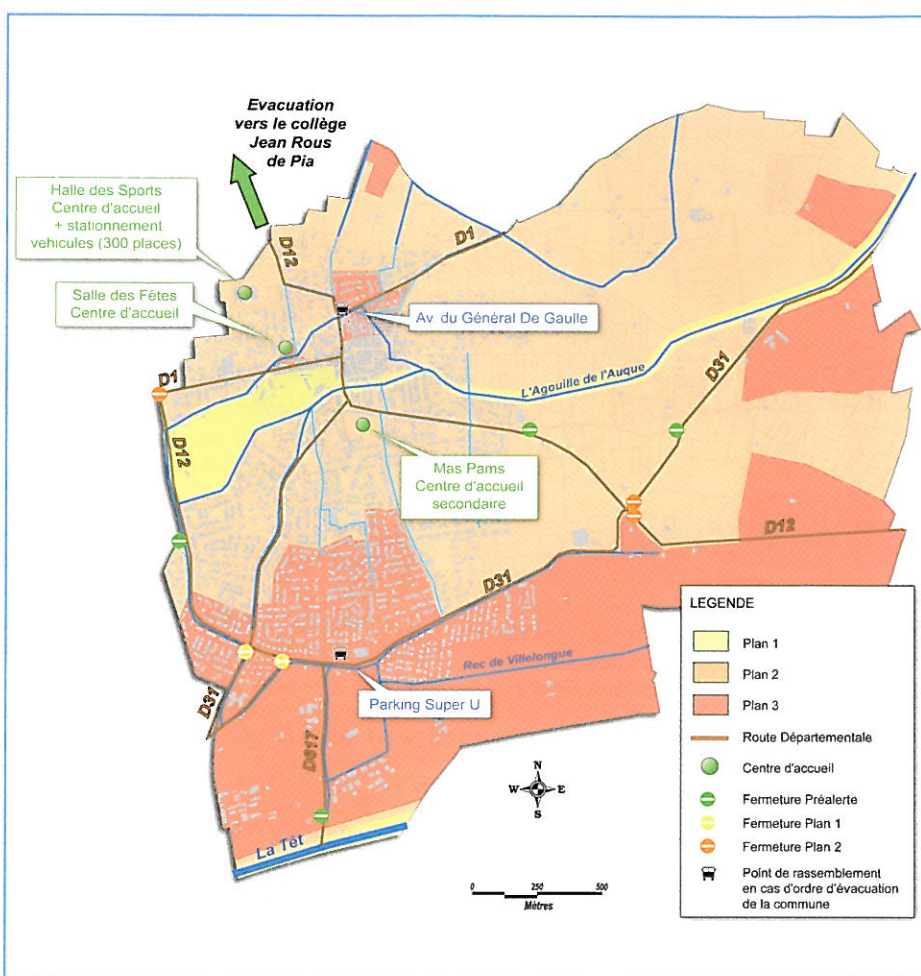
Le Plan 1 est déclenché lorsque l'Agouille de l'Auque dépasse la 3^e marche de l'escalier coté rive gauche au niveau du stade d'entraînement avec évènement pluvieux en cours, ou lorsque l'Agouille atteint le haut du cadre du rejet pluvial coté rive gauche place du 14 juillet en amont du pont routier avec un évènement pluvieux en cours. L'équipe municipale sécurise alors différents secteurs et procède à l'évacuation de l'école Pasteur et du parking du 14 juillet.

Plan 2 Inondation

Le Plan 2 est déclenché lorsque des débordements de l'Agouille de l'Auque sont constatés au niveau de l'école Pasteur et/ou du Parc des Sports. Il peut être également déclenché lorsque la Têt atteint 3,5 m à Perpignan ou 1475 m³/s à Pézilla ou Saint-Féliu. Les eaux risquent alors de déborder si la crue continue à l'amont. La population et les principaux enjeux sont alertés et se préparent à se mettre en sûreté si les conditions se dégradent d'avantage.

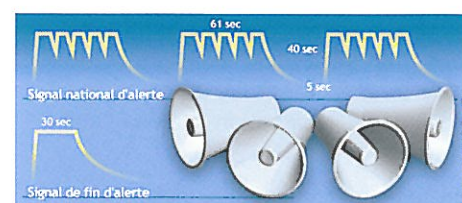
Plan 3 Inondation

Le Plan 3 peut être déclenché lorsque la Têt atteint 4 m à Perpignan ou 1600 m³/s à Pézilla ou Saint-Féliu. Des débordements généralisés et une inondation globale de la commune sont alors à craindre. La population est alors invitée à se mettre en sûreté dans les étages ou à évacuer vers les centres d'accueil ouverts par la commune.



Rupture de barrage

Le Plan 3 est également enclenché en cas de risque de rupture du barrage de Vinça. Il est déclenché suite à une information de la Préfecture ou des Services de Secours indiquant une rupture avérée ou imminente de l'ouvrage. L'onde de rupture du barrage toucherait la commune environ 3 h après la rupture totale du barrage. L'alerte généralisée est alors lancée et l'évacuation vers le Collège Jean Rous de Pia sera demandée.



CENTRE D'ACCUEIL :

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre, selon la situation, à la **Halle des Sports, à la Salle des fêtes ou au Collège Jean Rous de Pia**, qui feront office de centre d'accueil. Le cas échéant des évacuations par bus seront mises en place depuis le Parking du Super U et de l'avenue du Général de Gaulle, vers le **collège Rous de Pia** qui fera office de **centre d'accueil principal**.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat).
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les informations diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio

à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments.

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Écouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre.
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.
- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger.
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté

- Ne pas revenir sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces.
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Pour préserver votre santé, **ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la mairie.
- Chauffer les locaux dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages.



Le RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

Connaître les risques, le signal d'alerte (système de sonorisation communal) et les consignes de confinement.

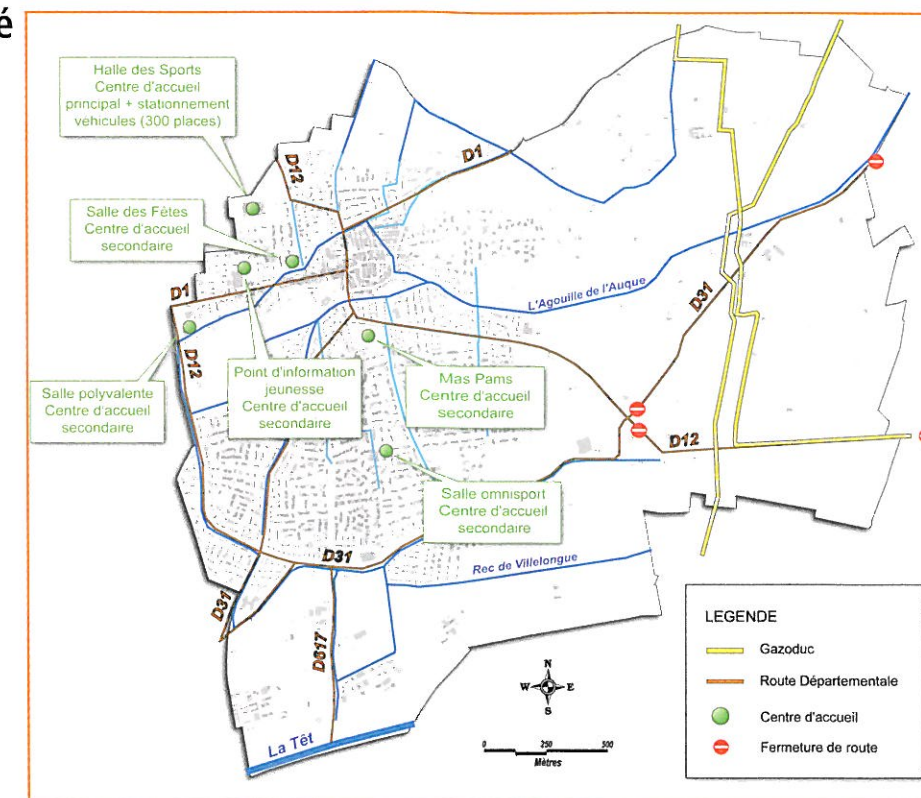
PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner.
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
- L'alerte sera transmise par le système de sonorisation communal.

APRÈS

Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local.



Le RISQUE SISMIQUE

Les CONSIGNES de sécurité

PENDANT LA SECOUSSE

- S'abriter sous une table solide, un lit, un bureau, dans l'encadrement d'une porte ou à l'angle d'un mur.
- Ne pas allumer de flamme.
- S'éloigner des cheminées, fenêtres et balcon.
- Ne pas utiliser les ascenseurs.

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Se méfier des répliques, d'autres secousses peuvent survenir.

DANS UN BÂTIMENT

- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- Éteindre les sources de chaleur et les radiateurs.
- Ne pas utiliser d'allumettes ou de briquets à cause du risque de fuite de gaz.
- Evacuer le bâtiment par les escaliers.

DANS LA RUE

- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objet et aux fils dénudés.
- Ne pas téléphoner.
- Ne pas fumer.

DANS UNE VOITURE

- S'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques.
- Ne pas descendre avant la fin des secousses.

APRÈS LE SÉISME

- Ne pas rentrer dans les bâtiments.
- En cas d'ensevelissement se manifester en tapant contre les parois.
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.